

Service des Loisirs Ste-Claire – Procédure de inscriptions relâche scolaire 2023

IMPORTANT : Toutes les informations concernant hiver 2023, se trouvent sur notre site internet au www.loisirsteclair.org. Prière de vous y référer.

1. Cliquez sur le lien qui sera sur le site internet à partir du 9 janvier 2023 !
2. Complétez le formulaire. **ATTENTION!** ! Il est **OBLIGATOIRE** de le remplir de façon électronique. Toutes les informations demandées sont importantes.



ATTENTION! Une activité cochée implique une réservation de place... Vous serez facturé en conséquence et tenu de payer les frais en totalité. Tout changement doit être rapporté à la direction afin de régulariser le dossier.

Les frais de transaction de \$5 sont obligatoires et non remboursables.

- La période de préinscriptions se déroulera du **9 janvier jusqu'à ce soit complet !**
- Lorsque vous procédez à l'inscription, une facture vous sera envoyée par courriel automatiquement. On vous demande de vérifier vos courriels indésirables, au cas où. d'où l'importance de l'indiquer sur le formulaire.
- **Une personne qui omet de procéder au paiement durant la période prescrite, verra son inscription automatiquement annulée et les places qui lui avaient été réservées, remises en disponibilité; Aucun rappel courriel ou téléphonique ne sera placé.**
- Le paiement par virement Interac est privilégié. Toutefois, celui-ci peut être effectué en argent comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit (frais de 2.75%) en faisant une demande de rendez-vous à nos bureaux administratifs au 514-354-0390.
- **Advenant le cas où des places seraient indisponibles, un responsable communiquera avec vous afin de régulariser la situation.**

